

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ [arr. 18h52]	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	DC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	HALDEMANN	François	PLR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG [arr. 18h40]	
	SQUILLACI	Nicola	PDC [arr. 18h50]	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TILLMANN	Robert	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	GAETANINO	Marco	MCG
------------------	-----------	-------	-----

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois
 PDC Parti démocrate-chrétien
 PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste
 UDC Union démocratique du centre
 Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Nomination des président et vice-président du local de vote pour l'année 2017.
5. Présentation du budget 2017.
6. Délibération n° 2016-26 destiné à l'ouverture du crédit de **CHF 1'260'100.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
7. Délibération n° 2016-27 relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux.
8. Délibération n° 2016-28 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.
9. Délibération n° 2016-29 relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
10. Délibération n° 2016-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 795'000.-** en vue de la rénovation et de l'extension du centre de loisirs Maison de Vaudagne.
11. Délibération n° 2016-02a présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant que le Conseil municipal délibère à nouveau sur les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans comme le précise la loi sur l'administration des communes (LAC). **Rapport de la commission administration générale** (P. Boccard, PLR).
12. Délibération n° 2016-18a relative à l'ouverture d'un crédit d'achat d'un montant de **CHF 226'152.-** en vue de l'acquisition du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage nécessaires pour ouvrir l'Espace de vie enfantine (EVE) des Vergers, situé dans le bâtiment B13. **Rapport de la commission petite enfance** (Mme Luthi, S).
13. Délibération n° 2016-21a relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976. **Rapport de la commission urbanisme et mobilité** (M. Amato, Ve).
14. Délibération n° 2016-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 130'000.-** devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch. **Rapport de la commission information et communication** (Mme Luthi, S).
15. Résolution n° 2016-08a, présentée par le Conseil administratif, demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de la construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Pré-Bois à Cointrin. **Rapport de la commission des sports** (M. Grognoz, PLR).
16. Annonces de projets.

17. Propositions individuelles.

18. Questions.

* * *

Mme Girardet ouvre la séance et procède aux salutations d'usage.

Elle excuse M. Gaetanino, absent pour cause de maladie, et annonce l'arrivée tardive de Mmes Hartmann, Sapin et MM. Squillaci et Cornuz.

M. Fabre informe que le mois d'octobre est le mois de prévention contre le cancer du sein, dont la campagne est marquée par le port d'un nœud rose. Plusieurs activités auront lieu sur Genève, la Pink Night, un match entre Servette et Zoug, etc. Pour ceux qui désirent porter un petit nœud rose par solidarité, il les fait circuler.

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Délibération d'aide d'urgence destinée à Caritas suisse en Italie

Mme Girardet donne lecture du courriel d'Andrea Diaz adressé à Mme Hayes:

Chère Madame la Conseillère municipale,

Comme convenu, je vous confirme que la généreuse somme de CHF 50'000.- que votre commune nous a accordée sera utilisée pour soutenir l'aide d'urgence des Caritas d'Ombrie, du Latium et des Marches, qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales. Dans ces régions, 3'500 personnes ont perdu leur toit. L'Eglise a mis à disposition des immeubles pour certains sinistrés. Le personnel des associations fournit également des conseils, des services de proximité et les besoins de base pour les blessés et les plus vulnérables,

Je vous remercie encore de tout cœur pour votre engagement et votre aide.

Bien sincèrement,

Andrea Diaz

b) Deux copies du courrier du Club des patineurs de Meyrin (piccolos et mosquitos), section hockey, concernant l'accès à la patinoire.

Mme Girardet résume le contenu de la lettre : les parents des jeunes patineurs se plaignent de ne pas pouvoir accéder à la patinoire par décision de la Commune, ce qui les empêche d'assister aux entraînements de leurs enfants, dont certains sont très jeunes.

M. Devaud précise que, comme la patinoire ouvre à partir du 15 août et que la piscine est encore ouverte, il est impossible de maintenir l'accès à la patinoire au public étant donné que le personnel est insuffisant pour surveiller les deux entrées à la fois. Il a été demandé aux parents de rester en dehors de la patinoire et ceci pour une période limitée, du 15 août au 15 septembre, afin d'éviter l'engagement de personnel. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre puisque les parents peuvent assister aux entraînements.

c) Pétition de l'Association des Intérêts de Cointrin (AIC) adressée à la Poste contre la fermeture de l'office à Cointrin.

Mme Girardet annonce avoir reçu, à titre informatif, une copie de la pétition adressée à la Poste suisse à Berne comprenant 550 signatures.

Pour l'heure, l'association n'a reçu aucun retour de la Poste à ce sujet.

d) Lettre de M. Hulliger cérémonie à l'attention du personnel enseignant.

Meyrin le 4 octobre 2016

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

C'est avec l'aval du corps enseignant de 4 écoles meyrinoises (de Livron, de la Golette, Cointrin et Boudines) que je me permets de solliciter votre attention ainsi que celle de votre hémicycle.

Depuis de nombreuses années, la commune de Meyrin s'est montrée d'une générosité exceptionnelle pour subventionner soit les écoles, soit les élèves de la Commune. Etablir une liste exhaustive des subventions accordées remplirait tant de pages que je n'oserais m'y atteler de peur d'en oublier. Tous les enseignants des écoles de Meyrin vous en sont extrêmement reconnaissants car, grâce à vous, de nombreuses activités ont pu être réalisées pour le bien de nos élèves.

Permettez-moi, toutefois, d'apporter un petit bémol. En juin dernier, nous avons appris à la dernière minute, avec stupeur, que la traditionnelle soirée destinée aux acteurs travaillant dans les écoles meyrinoises avait été purement et simplement supprimée. Nous avons été d'autant plus surpris que l'annonce de cette suppression a été faite de manière très succincte au point Divers de l'ordre du jour de la séance préparatoire à la Fête des écoles du style: «Ah, j'allais oublier, la soirée destinée aux enseignants n'aura pas lieu cette année, économie oblige.» Nous comprenons que les temps sont durs et que des mesures d'économies sont nécessaires pour établir votre budget annuel mais cette décision nous a laissés pantois. Depuis que j'enseigne à Meyrin, soit depuis, 1980, vous nous avez gâtés en nous offrant un repas, souvent gargantuesque, lors d'une soirée destinée à remercier pour leur travail les personnes gravitant dans les écoles et plus particulièrement les jubilaires ainsi que les futurs retraités. Cette soirée était pour nous tous, une occasion de rencontrer les collègues des autres écoles meyrinoises et d'échanger nos expériences, bonnes ou mauvaises, de l'année scolaire écoulée avec nos autorités. Et c'était toujours avec une petite émotion

que les personnes nominées venaient chercher leur petit cadeau. C'était également un des rares moments de l'année où l'on nous exprimait de vive voix de la reconnaissance pour notre travail et notre engagement. Je pense plus particulièrement aux jubilaires et aux futurs retraités qui se réjouissaient et attendaient avec impatience cette cérémonie que nous surnommions "la remise des Oscars".

Nous aurions parfaitement compris que pour des raisons d'économie, vous vous soyez contentés de nous inviter qu'à un simple apéritif, comme cela s'était déjà produit par le passé. Hormis les récompenses attribuées aux jubilaires et futurs retraités, cela nous aurait permis de rendre hommage à une très chère collègue décédée ce printemps, collègue qui enseignait depuis vingt-huit ans dans la commune de Meyrin à l'école de Livron.

S'il est une seule requête que nous pouvons vous faire aujourd'hui, c'est de ne pas renoncer totalement à cette cérémonie de "remise des Oscars" qui peut très bien être revue à la baisse et organisée de manière plus économique que ces dernières années. Pour nous, le repas offert était un must, mais nous saurions très bien nous contenter d'agapes plus frugales ou d'un simple apéritif.

Certains d'entre vous penseront que nous sommes des privilégiés, des enfants gâtés et que nous n'avons pas à venir pleurnicher vers vous. Ils n'auront pas tout à fait tort. Mais notre engagement envers les petites têtes blondes meyrinoises reste et restera sans faille et un petit encouragement de la part de nos autorités est vraiment gratifiant et nous fait chaud au cœur.

Toujours au nom de mes collègues enseignants, je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ces lignes et je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos sincères remerciements ainsi que l'expression de notre profonde reconnaissance.

Mme Girardet estime que cette lettre pourra être traitée dans le cadre des séances des commissions finances sur le budget 2017.

* * *

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

* * *

3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 13 septembre 2016, question de Mme Murciano

Boîte aux lettres Jardin Robinson

Le Pavillon de Corzon a été cadastré par les services de l'Etat à l'adresse suivante : 3, Promenade de Corzon. Une boîte aux lettres est d'ores et déjà en place.

Séance du 13 septembre 2016, question de M. Squillaci

Passage piétons à l'angle de la Rue André-de-Garrini et Rue de la Bergère

Ce passage piéton a été créé dans le cadre du chantier du Campus Richemont. Les travaux sont maintenant terminés. Ce passage disparaîtra sous peu. Une demande a été formulée par la Commune à l'entreprise.

Séance du 13 septembre 2016, question de M. Gaetanino

Travaux de rénovation des sanitaires femmes à la piscine des Vergers

D'importants travaux de rénovation dans les sanitaires femmes de la piscine des Vergers ont été effectués avant le début de la saison et étaient terminés le jour de l'ouverture (remplacement du carrelage, des parois entre les douches, des WC et des lavabos).

Les cloisons sont fabriquées dans du matériel bakéliné et la commande d'exécution des travaux a été passée auprès d'une entreprise suisse. Après quelques semaines, un défaut de fabrication sur deux portes des douches est apparu et le fournisseur a fait le nécessaire pour leur remplacement à ses frais, ce qui a pris un peu de temps, les travaux étant sous-traités en Allemagne par notre fournisseur suisse.

Séance du 13 septembre 2016, question de Mme Schweizer

Vélos cassés dans l'abri vélos de l'arrêt du tram Meyrin-Gravière

Le Conseil administratif a validé les étapes suivantes de la procédure proposée par les services de la Sécurité municipale et de l'Environnement:

- 1) Chaque collaborateur de la Commune (et plus particulièrement le service de l'Environnement) et chaque citoyen signalent à la Police municipale tout vélo abandonné sur la voie publique.
- 2) L'Environnement ou la Police municipale place sur le vélo un bandeau rouge afin de signaler que dans les 15 jours ce vélo sera évacué.
- 3) Passé ce délai, la Police municipale informe l'Environnement que ce dernier peut évacuer le vélo.
- 4) Un document de suivi des « affaires vélos » commun aux deux services est mis en place pour assurer la traçabilité de la démarche.

- 5) L'Environnement stocke le vélo au CVH. Dès 5 vélos stockés, le service appelle l'association «Pour la récupération de vélos», qui a repris les activités de la précédente fourrière deux-roues de l'Office cantonal des véhicules et qui collabore avec le Canton. Ces derniers viennent récupérer les vélos et font les contrôles d'usage (recherche si dépôt de plainte pénale).

Séance du 13 septembre 2016, question de Mme Hayes

Présence de rats au Jardin botanique alpin

Une colonie de rats prospère au Jardin botanique alpin ou à ses abords immédiats et fait l'objet ponctuellement d'une lutte par une entreprise spécialisée au moyen d'un rodenticide qui réduit sensiblement le niveau de la population de ces rongeurs.

* * *

4. Nomination des président et vice-président du local de vote pour l'année 2017.

Selon le tournus de l'année précédente, **Mme Girardet** annonce la configuration suivante:

Président: **Patricio Vargas**
Suppléant du président: **Jean-Bernard Zosso**
Vice-président: **Pascal Seeger**
Suppléante du vice-président: **Nadia Rivron**

Aucune opposition ni aucune autre proposition n'étant relevées, la présidente passe au vote de **ces nominations**, qui sont acceptées par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

5. Présentation du budget 2017.

M. Devaud donne lecture de la présentation du budget 2017 [*voir annexe*].

* * *

6. Délibération n° 2016-26 destiné à l'ouverture du crédit de CHF 1'260'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

M. Devaud déclare qu'en raison de la construction de logements sur le Canton, ce dernier a décidé, en accord avec l'ACG, de créer un Fonds intercommunal de développement urbain afin d'aider les communes qui investissent dans la construction de logements.

En ce qui concerne les Vergers, la Commune devrait pouvoir bénéficier d'une aide de ce fonds pour le financement des 1'250 logements et de l'école. Ce FIDU a été adopté par le Grand Conseil et dans le cadre de la péréquation entre les communes, Meyrin est obligé de participer à hauteur de CHF 1'260'100.- dès 2017. Les rétrocessions n'étant pas encore finalisées, elles seront présentées à l'ACG dans le courant du mois de novembre, et par la suite, les montants attribués à Meyrin seront révélés. Pour le moment, afin de ne pas trop impacter le budget financier, le même montant a été mis en recettes et en charges, et une modification se fera ultérieurement une fois que les montants redistribués à Meyrin seront connus. Il rappelle que le FIDU prévoit la somme de CHF 8000.- par logement, plus une somme pour les équipements publics (école, salles de gym, le parascolaire...). Les EVE seront également intégrés dans ce calcul, mais l'ACG n'ayant pas encore statué sur ce sujet, il ne peut apporter plus de précisions.

M. Devaud pense que Meyrin risque d'être le premier bénéficiaire de ce FIDU. Néanmoins, il se demande si la finalité de l'opération sera véritablement bénéfique pour la Commune au vu des investissements effectués. Toutefois, il lui semble normal que les communes, qui ne participent pas à l'effort de constructions de nouveaux logements, aient l'obligation d'investir dans ce fonds par équité.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** passe au vote du **renvoi en finances élargie**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. Délibération n° 2016-27 relative aux indemnités allouées en 2017 aux maire, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente soumet au vote le **renvoi en finances élargie**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

8. Délibération n° 2016-28 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** passe au vote du **renvoi en finances élargie**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2016-29 relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

N'ayant toujours pas d'opposition ni sur l'entrée en matière, ni sur le renvoi en commission, **Mme Girardet** passe au vote du **renvoi en finances élargie**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

10. Délibération n° 2016-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 795'000.- en vue de la rénovation et de l'extension du centre de loisirs Maison de Vaudagne.

M. Tschudi rappelle que, depuis plusieurs législatures, on a constaté l'exiguïté et la vétusté des locaux de la Maison Vaudagne ainsi que leur inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il avait été proposé de reconstruire une maison de quartier ailleurs, puis, par la suite, une préétude a été effectuée afin de définir les besoins réels au vu de l'augmentation démographique de Meyrin. La préétude a orienté le choix vers une extension de la Maison et un réaménagement des locaux. Des variantes ont été étudiées selon le souhait émis en commission. Néanmoins, le préavis favorable s'est porté sur la rénovation et l'extension du centre de loisirs. Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce crédit d'étude.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le renvoi en urbanisme et affaires sociales conjointe.

Au nom des Verts, **Mme Murciano** propose que cette délibération **soit renvoyée en commission travaux publics et affaires sociales conjointe**, car il lui semble que le crédit d'étude et celui de réalisation sont rarement traités ensemble dans la même commission. Ainsi, la commission des travaux publics pourrait déjà être partenaire des débats.

[Mme Kunz Félix sort].

Mme Girardet passe au vote de cette proposition [renvoi en commission travaux publics et affaires sociales conjointe], qui est acceptée par 28 oui, 1 non et 1 abstention.

* * *

11. Délibération n° 2016-02a présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant que le Conseil municipal délibère à nouveau sur les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans comme le précise la loi sur l'administration des communes (LAC). Rapport de la commission administration générale (P. Boccard, PLR).

M. Boccard procède à la lecture du rapport de la commission administration générale du 15 septembre 2016 sous la présidence de M. Jimenay, en présence de Mme Leuenberger, maire, M. Tschudi, conseiller administratif et M. Solai, secrétaire général :

"Le président ouvre la séance et demande aux commissaires présents de faire preuve de sang-froid et de retenue pour aborder ce sujet important et difficile.

Le projet de délibération est présenté succinctement. Il est suggéré que le Conseil municipal reprenne le traitement des naturalisations.

M. Solai présente en détail la législation en vigueur :

- *La procédure de naturalisation*
- *Les démarches générales*
- *Le traitement des dossiers par la Commune.*

En 2015, à Genève, 1'140 dossiers pour les plus de 25 ans ont été déposés, il y a eu 3'341 naturalisations et 2 refus.

Les communes ont donné 3'197 préavis positifs et 15 préavis négatifs.

Aujourd'hui, le Canton souhaite que la procédure ne dure pas plus de 18 mois à partir du dépôt du dossier et les communes ont 3 mois maximum pour traiter les cas.

Pour effectuer cette tâche, les communes peuvent s'organiser de différentes manières :

- *Pour les plus de 25 ans, 15 communes (33%) ont confié cette tâche au Conseil administratif,*
- *Dans 16 communes (36%) c'est le Conseil municipal qui décide sans passer par une commission,*
- *Dans 12 communes (27%) c'est une commission, puis le Conseil municipal qui traitent les demandes,*
- *Pour finir, 2 communes les traitent d'une autre façon (Conseil administratif + Conseil municipal).*

Si les cas sont traités par une commission, il faut en moyenne 81 jours et si c'est le Conseil administratif, 39 jours.

Au niveau du Canton, les coûts financiers sont environ de CHF 35'000.- si c'est un Conseil administratif qui traite les demandes, et de CHF 169'000.- si c'est un Conseil municipal qui traite les demandes.

A Meyrin, le Conseil administratif se répartit les dossiers depuis plus de 25 ans, les candidats sont reçus par un conseiller administratif en mairie, en présence d'une personne de l'administration, le dossier est présenté à ses collègues pour établir un prévis communal.

En 2015, 139 demandes ont été traitées pour les plus de 25 ans et 93 demandes pour les moins de 25 ans.

On note une augmentation des dossiers à traiter, suite au report des tâches du Canton vers les Communes, et également le changement de la législation prévu pour 2017.

Le Président ouvre les débats.

Un commissaire demande si le Canton avait délégué les enquêtes à la Commune ?

M. Solai lui répond qu'un temps le Canton avait délégué cette tâche, mais cette compétence a été révoquée par souci de cohérence de traitement entre les communes.

M. Tschudi expose le mode de fonctionnement de la commission de naturalisation que certains dinosaures, qui siègent encore dans cet hémicycle, ont connu...

En 1999, la commission de naturalisation a transféré à deux conseillers municipaux (gauche/droite) le travail d'enquête, ils établissaient un rapport qui était présenté en fin d'ordre du jour des séances plénières, donc tard, les huis clos étaient déclarés et les votes se faisaient à bulletins secrets.

Les partis Libéral, Radical (de l'époque) et démocrate-chrétien ont déposé une résolution pour confier cette tâche au Conseil administratif pour économiser du temps et de l'argent et pour éviter les fuites concernant les dossiers (secret des commissions pas toujours respecté).

Une commissaire déclare que les conseillers administratifs en charge de cette mission ont été élus par une majorité des habitants de la Commune et que leur capacité de discernement dépasse les frontières de leur parti, elle est opposée à cette délibération, car des cas pourraient être refusés pour des motifs arbitraires (exemple en Suisse primitive) de plus le Canton demande d'accélérer le processus.

Un commissaire demande quel type de question est posé aux candidats.

Mme Leuenberger souligne le caractère humain des entretiens, les candidats ont déjà passé de nombreuses épreuves, c'est surtout un dialogue sur le désir de devenir suisse.

M. Tschudi explique que le préavis communal sert à conforter la décision du Canton, la bonne réputation et le constat d'intégration est plus facile à constater à un niveau communal car les candidats ont des référents qui sont, en quelque sorte, une caution pour les candidats.

Les débats continuent et abordent divers sujets.

Quels sont les critères du Canton, quel poids a le préavis de la Commune, à quoi servent les personnes de référence ?

Le préavis est une confirmation pour le Canton, mais c'est un préavis, et la décision finale est du ressort du Canton ; très peu de refus, car les cas litigieux sont déjà écartés avant d'arriver au niveau communal et les personnes de référence peuvent être sollicitées afin de donner de plus amples renseignements sur l'intégration des candidats dans la vie courante ou leur implication dans les diverses associations sportives, culturelles ou autres.

Un commissaire, dépositaire de la délibération, déclare que, pour lui, la naturalisation est une compétence du Conseil municipal au même titre que le budget, il estime que les élus de tous les partis doivent exercer un contrôle sur les procédures de naturalisation et pas seulement ceux représentés au Conseil administratif.

D'autre part, il demande si le Conseil administratif est toujours prêt à assumer cette charge, car ce dernier a souvent fait allusion à une surcharge de travail.

Mme Leuenberger lui répond que le Conseil administratif est toujours apte à remplir cette mission, cela représente une bonne demi-journée par mois par conseiller administratif.

Un commissaire désire que l'on différencie deux débats, celui de la procédure et celui du pouvoir.

Pour lui, le Conseil administratif assume très bien sa tâche et il réitère sa confiance dans ce fonctionnement, qui écarte tout le côté enquête et un peu inquisiteur des dossiers traités au niveau du Conseil municipal. Le temps est précieux et il juge plus intéressant que le Conseil municipal s'applique à l'étude du budget dans cette période incertaine.

Une commissaire relève l'aspect émotionnel des rencontres avec les candidats, mais pense que cette délibération a le mérite par cette commission d'explicitier le fonctionnement et le déroulement des procédures en tenant compte de l'évolution de la législation en vigueur.

Les débats continuent.

Une commissaire informe la commission que la Confédération a réduit le délai d'autorisation à 12 mois, disposition qui entrera en vigueur en 2017, donc le traitement par le Conseil administratif assure que ce délai sera respecté.

Plusieurs groupes se déclarent en opposition avec le fait que le Conseil municipal reprenne la main sur les naturalisations.

Il est rappelé que la masse des dossiers traités par le Conseil administratif représente environ 15 cas par mois, ce qui impliquerait qu'à chaque Conseil municipal, en fin de séance, on lise 15 rapports et que l'on procède à 15 votes à bulletins secrets soit une fin de séance reportée de plusieurs heures.

Le Président soumet au préavis des commissaires de la commission administration générale.

La délibération n° 2016-02 présentée par M. Marco Gaetanino, au nom du MCG, demandant que le Conseil municipal délibère à nouveau sur les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans comme le précise la loi sur l'administration des communes.

La délibération est préavisée négativement par :

9 NON : 2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2PLR, 1UDC

2 OUI : 2 MCG. "

Mme Tschudi-Spiropulo déclare au nom des Verts:

"Meyrin connaît bien deux procédures pour exprimer le préavis communal en matière de naturalisation : celle que nous pratiquons actuellement et celle proposée par le MCG que Meyrin pratiquait au siècle dernier. Pour les Verts, il est évident que la procédure actuelle est la meilleure. Ainsi, nous confirmons notre accord avec la décision prise par le Conseil municipal, le 11 mai 1999, de transférer le préavis sur les naturalisations au Conseil administratif et ce pour les trois raisons suivantes :

- 1) Nous avons pu constater, par le passé, que lorsqu'une commission auditionnait des candidat-e-s à la naturalisation et qu'ensuite le Conseil municipal se prononçait, le huis clos était rarement respecté. Il en va ici du respect de la sphère privée de personnes qui n'est pas garantie lorsque le Conseil municipal exprime un préavis, quoiqu'en dise le MCG. C'est certainement déplorable, mais c'était comme ça au siècle passé et nous pensons que cela serait également comme ça au XXIème siècle;
- 2) L'argument avancé par le MCG selon lequel certains partis ne peuvent pas s'exprimer sur une naturalisation, n'étant pas représentés au Conseil administratif, est absurde. Les conseillers administratifs ne s'expriment pas en fonction de leur appartenance politique, mais sur la base des lois fédérales et cantonales sur l'acquisition de la nationalité. Les Verts ont d'ailleurs déjà fait confiance au Conseil administratif sur cette question, alors même qu'il n'y avait pas de magistrat Vert;
- 3) Enfin, si l'on suivait la proposition MCG, cela alourdirait énormément notre tâche de conseillers municipaux, prolongerait nos séances, augmenterait les dépenses communales sans que cela ne se justifie et nous laisserait moins de temps pour nous pencher sur d'autres sujets essentiels pour l'avenir de notre commune et notre bien-vivre ensemble.

Pour ces trois bonnes raisons, les Verts, nous refusons la délibération 2016-02 et invitons nos collègues des autres partis à en faire de même."

M. Frauchiger ne souhaite pas faire un long discours sur cet objet, car il estime que cette délibération était intéressante à plus d'un titre, notamment elle a permis de réfléchir sur les motivations des étrangers à devenir suisse et non pas pour les raisons sous-entendues dans cet hémicycle par certains conseillers municipaux.

Le MCG en conclut que le Conseil municipal n'est pas disposé à aller dans cette direction, par conséquent, il décide de retirer la délibération afin de clore les débats.

Mme Girardet en prend acte.

* * *

12. Délibération n° 2016-18a relative à l'ouverture d'un crédit d'achat d'un montant de CHF 226'152.- en vue de l'acquisition du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage nécessaires pour ouvrir l'Espace de vie enfantine (EVE) des Vergers, situé dans le bâtiment B13. Rapport de la commission petite enfance (Mme Luthi, S).

Mme Luthi lit le rapport de la commission petite enfance du 20 septembre 2016, sous la présidence de M. Stéphane Pachoud, en présence de Mme Leuenberger, conseillère administrative, Mme Kummer, responsable du service de la petite enfance:

«Madame le maire pointe l'importance des structures EVE dans le développement du secteur petite enfance et souligne le fait que le bon fonctionnement de tels espaces exigent de bonnes conditions de travail et d'accueil d'enfants. Cela explique les motivations du Conseil administratif pour la délibération n° 2016-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 226'152.- destiné à l'achat du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage pour ouvrir l'EVE Vergers.

Pour sa part, Mme Kummer rappelle le contexte de l'acquisition de l'EVE Vergers. Celle-ci correspond à la délibération n° 2013-15a déposée le 14 mai 2013 et relative à l'acquisition du PPE. L'achat de l'EVE est prévu sous deux conditions. D'une part avec aménagement clé en main, c'est-à-dire que le bâtiment est livré uniquement avec un ameublement fixe et d'autre part avec la prise en charge du mobilier par le budget de la gérance.

Actuellement, l'administration souhaite que la prise en charge du financement soit effectuée par le service petite enfance. Cette volonté s'explique par la spécificité du matériel et du fait qu'il est plus judicieux que ce soit ce service le plus concerné, qui traite directement avec le fournisseur.

De plus, le service de la petite enfance jouit d'une bonne pratique par ses précédentes expériences d'aménagement des EVE des Champs-Fréchets et de Monthoux.

Pour une meilleure compréhension, Mme Kummer expose les différents types de mobilier dont la structure a besoin afin de rendre l'EVE opérationnel. Lors du débat, un commissaire déplore la négligence de la possibilité d'utilisation de

logiciels gratuits. Il demande pourquoi la Commune n'a pas encore trouvé des alternatives à Microsoft.

La conseillère administrative répond qu'une réflexion a été engagée dans ce sens, mais l'idée n'a jamais trouvé d'écho auprès du SIACG ni de l'ACG.

Un commissaire demande si les aménagements sont bien réfléchis à l'avance en rappelant le problème qu'a connu Monthoux, à savoir l'incompatibilité de certaines fournitures par rapport à un usage destiné aux enfants.

Mme Kummer rappelle que cette structure a été confrontée à la problématique du timing, d'où son ouverture dans la précipitation. Cela a conduit l'administration à accepté ce que le fournisseur proposait afin de pouvoir ouvrir l'EVE à temps. Tandis qu'aux Vergers ce problème ne se pose pas, d'une part, parce que l'architecte a de l'expérience en ayant déjà opéré à la crèche de Plan-les-Ouates. D'autre part, le calendrier se déroule bien comme prévu.

Par ailleurs, une autre commissaire est interpellée par l'option de la location des imprimantes plutôt que de leur acquisition.

Mme Kummer répond que ce choix est motivé par la question du coût. De plus, cela permet de bénéficier du suivi offert par le fournisseur d'un point de vue entretien et remplacement rapide du matériel en cas d'usure ou de panne.

A l'issue de ce premier débat, le président soumet au préavis des commissaires la délibération n° 2016-18. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Mme Kummer expose par la suite la planification des ouvertures des EVE Cité-Parc et Garderie Arc-en-Ciel et Vergers. Les deux structures ouvriront le 28 août 2017 et assureront au cours de cette année un accueil de 60 % de leur capacité totale. Le complément de l'accueil est prévu pour 2018, là où le fonctionnement augmentera pour atteindre les 100% avec l'engagement complet de toutes les ressources humaines nécessaires.

Lors du débat un commissaire demande s'il n'est pas judicieux de former une nouvelle équipe qui travaillerait pour la première fois aux Vergers. Selon lui, cela permet de créer une dynamique nouvelle et d'éviter le risque de revivre les mêmes problèmes des autres structures avec l'engagement de leur personnel.

Mme le maire répond que la politique communale privilégie la candidature interne et qu'elle estime riche de mixer ancien et nouveau personnel afin de profiter de l'expérience du premier.

Mme Kummer explique que le recrutement se fera en deux fois. Dans un premier temps, l'objectif est d'avoir de nouvelles recrues et dans un deuxième temps, l'embauche sera complétée par des candidatures à l'interne.

Un autre commissaire désire savoir pourquoi l'on n'engage pas plus de personnel afin de permettre d'accueillir plus d'enfants que prévu.

Madame Leuenberger répond qu'il y a une volonté de rester cohérent par rapport au principe d'assurer une ouverture progressive et d'éviter tout risque pouvant conduire à toute forme d'échec.

Mme Kummer ajoute que la mise en place de deux structures à la fois, oblige à prendre la mesure d'ouverture progressive vu le manque de personnel dans le marché de l'emploi dans la petite enfance.

Quant à la question posée par une commissaire pour savoir si l'association CEFAM pouvait bénéficier de la nouvelle structure afin de continuer ses activités, Mme Kummer répond que les EVE sont des espaces offrant une dynamique variée par les diverses activités entreprises par différentes entités au sein de ce lieu et le CEFAM en fait partie, donc elle poursuivra son activité dans ce nouvel espace.

Un autre commissaire désire savoir s'il y a une volonté politique de développer le secteur de la petite enfance.

Mme Kummer répond qu'il n'y avait pas de vision à défaut d'observations qui n'ont jamais eu lieu dans le secteur. Elle précise qu'actuellement il y a un manque accru d'éducateurs sur le marché.

Mme Leuenberger apporte des éclaircissements en mentionnant que ce problème est controversé. D'une part, la politique veut fixer un certain niveau à la formation. D'autre part, cette dernière devient une voie d'insertion. Le nouveau métier d'assistance en éducation émerge avec un CFC, mais rencontre de la difficulté pour trouver des places d'apprentissage.

Concernant le point lié au recrutement des hommes en tant qu'ASE, Mme Kummer relève que dans ce type d'activités les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elle précise que la Commune engage sans distinction de genre malgré la rareté masculine sur le marché du travail. Quant à la question pour savoir si la Commune accepte des stagiaires, elle affirme qu'il y a des conventions avec les écoles de formation dans le domaine. Ces accords ont permis à la Commune de recevoir trois stagiaires en fin de formation.

Mme Kummer finit sa présentation des statistiques en pointant la nette augmentation au fil des années de la liste d'attente pour avoir une place en crèche. N'ayant reçu aucune question à ce sujet, le Président libère les commissaires en levant la séance.»

M. Cornuz déclare au nom des Verts:

"La présentation de ce crédit d'achat en commission n'a pas été à l'origine d'une avalanche d'interrogations ou d'opposition sur le principe même de l'aménagement d'un Espace de vie infantine au cœur de notre nouvel écoquartier. Nous ne voyons d'ailleurs aucune opposition à accepter ce crédit pour rester fidèles à notre engagement de soutenir la création de solutions de garde d'enfants en bas âge, appelée d'ailleurs de leurs vœux par tous les partis politiques au sein de cet hémicycle.

Nous insistons, toutefois, sur une volonté grandissante de Meyrinois, qui eux ont voté majoritairement en faveur de l'initiative pour une économie verte, d'opter pour une politique d'achat responsable, qui doit également s'appliquer dans le choix des matériaux utilisés pour le mobilier ou le matériel de base évoqué dans cette délibération. Une attention toute particulière devra être portée notamment sur le type de bois constituant le mobilier, qui devra être certifié selon des labels d'exploitation durable, de type FSC ou similaire. Pour rappel, ce Conseil municipal a voté le 19 avril 2011, le renvoi en commission Agenda21 d'une résolution présentée par le regretté Jacques Charpier et Jacques Robert, demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics.

A ce jour, cette résolution n'a jamais été étudiée en commission et n'a donc jamais pu être approuvée ou refusée comme nous le rappelle l'inventaire des objets politiques, dont la mise à jour nous a été récemment communiquée par l'administration. Un oubli qu'il s'agira de réparer au plus vite !

L'achat de mobilier construit avec du bois certifié aurait pu être automatiquement intégré dans cette délibération, tout comme la question du choix des options en matière de matériel informatique.

Cette présentation a, en effet, eu le mérite d'apporter une nouvelle fois à la connaissance des conseillers municipaux la problématique coûteuse de notre dépendance au système informatique développé par l'entreprise Microsoft, alors que nous maintenons notre volonté de faire évoluer nos systèmes informatiques communaux vers une solution alternative, si possible en "open-source". Une solution, espérons-le, moins coûteuse en matière d'achat de licences d'exploitations, non seulement dans les structures de la petite enfance, mais plus largement pour tous les services de l'administration communale. Cette compétence ne relevant toutefois pas complètement ou directement des communes, puisque la gestion des parcs informatiques se fait via l'association des communes genevoises (ACG), c'est vers cette instance que les Verts de Meyrin-Cointrin et peut-être d'autres communes genevoises, tenteront d'agir pour tenter de favoriser une gestion plus économique du parc informatique des communes genevoises à l'avenir.

J'en profite pour adresser mes remerciements à Monsieur Marc Haessig, qui m'a adressé ce jour par e-mail des éléments d'informations au sujet de la politique de gestion informatique par le service informatique de l'association des communes genevoises.

Les Verts de Meyrin-Cointrin vous recommandent, en gardant à l'esprit les points de vigilance évoqués, d'accepter cette délibération et de suivre la belle unanimité de la commission de la petite enfance."

Mme Luthi annonce que l'EVE ne pourra s'ouvrir que si le mobilier suit. Par conséquent, le PS soutiendra cette délibération.

Mme Boccard déclare que le PDC ne s'opposera pas à ce crédit étant donné qu'il a accepté l'achat en PPE de l'EVE Vergers. Néanmoins, ce groupe souhaite, à l'avenir et dans la mesure du possible, que le budget de l'ensemble des aménagements nécessaires soit inclus dans le crédit de construction. Toutefois, dans le cas présent et vu la complexité de la PPE, le PDC est conscient qu'il était difficile de l'inclure dans la même délibération.

M. Boccard annonce que le PLR votera favorablement cette délibération afin que l'EVE Vergers puisse être meublé.

Mme Schweizer abonde dans le sens de son préopinant et informe que l'UDC votera favorablement.

M. Frauchiger déclare que le MCG soutiendra cette délibération, mais se pose 4 questions:

- 1) Qu'en est-il des factures de construction et de l'enveloppe de 4'9 millions ?

- 2) Comment est monté le processus de financement avec la Fondation Nouveau Meyrin ?
- 3) Est-ce que la crèche appartient à la Commune ou est-ce la Fondation qui gère tout ?
- 4) A qui appartient le droit de superficie ?

M. Tschudi répond qu'il n'y a pas de droit de superficie puisqu'il s'agit d'une copropriété. Le foncier appartient à la Fondation Nouveau Meyrin et c'est la Commune qui gèrera la crèche.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** passe au vote de la **délibération n° 2016-18a**,

relative à l'ouverture d'un crédit d'achat d'un montant de CHF 226'152.- en vue de l'acquisition du mobilier, du matériel de base, de l'informatique et des machines de nettoyage nécessaires pour ouvrir l'Espace de vie enfantine (EVE) des Vergers, situé dans le bâtiment B13

Vu la délibération n° 2013-15a relative à l'acquisition d'une propriété par étage (PPE), d'une surface de 790 m², située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 dans le quartier des Vergers et aménagée «clé en main» en espace de vie enfantine (EVE);

Vu que la notion «clé en main» inclut l'ameublement fixe mais pas le petit mobilier ni le matériel de base, comme il en est d'ailleurs fait mention dans la délibération n°2013-15a;

Vu la nécessité d'acquérir du mobilier spécifique pour la petite enfance, du matériel de base ainsi que du mobilier et du matériel destiné au travail des adultes;

Vu le planning du constructeur pour une mise à disposition des locaux à fin juin 2017;

Vu le délai de construction d'au minimum trois mois demandé par les fournisseurs pour la construction des petits meubles en bois comme les tables, chaises et lits;

Vu la nécessité de meubler cet espace de vie enfantine en juillet et août 2017 pour accueillir 50 enfants par jour comme le permet l'autorisation de l'autorité cantonale;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission petite enfance;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 octobre 2016,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 226'152.-** destiné à l'achat du mobilier nécessaire pour l'accueil des enfants, du matériel éducatif et du matériel de base, de l'informatique, du mobilier et des machines nécessaires au travail des adultes,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 226'152.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2018:
 - CHF 194'400.-, pour la partie mobilier, en 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 54.331,
 - CHF 7'992.-, pour la partie informatique, en 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 54.331,
 - CHF 23'760.-, pour la partie machines, en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 54.331.

[Pause de 20h10 à 20h55].

* * *

13. Délibération n° 2016-21a relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976. Rapport de la commission urbanisme et mobilité (M. Amato, Ve).

M. Amato procède à la lecture du rapport de la commission urbanisme et mobilité du 14 septembre 2016:

«Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité tenue le 14 septembre 2016 sous la présidence de M. Tremblet et en présence de Mme Laurence Tobler, de la FTI, de M. Mikaël Meyer, chef de projets de l'office de l'urbanisme, M. Yves Creteigny, directeur et Mme Laurence Tobler, responsable aménagement à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), et de M. Malacorda, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

La séance porte sur la délibération D-2016-21 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n°29'976.

La présentation faite par M. Malacorda nous apprend que la plus grande partie de cette modification de zone se fait sur la commune de Vernier, que nous n'en sommes donc très peu impactés, mais que cette modification de zone et ce réaménagement est le début de la valorisation de la ZIMEYSAVER.

Les invités nous expliquent que cette modification de zone permettra la réalisation de quelque 4'600 emplois environ. On nous présente alors le projet, avec comme axe principal la mobilité, notamment avec l'installation de pistes cyclables, et la liaison de plusieurs routes qui sont aujourd'hui des impasses. De plus, une demi-jonction autoroutière au lieu-dit Canada permettra de désengorger la route de Meyrin et celle de Vernier. Enfin, une ligne de bus devrait à terme traverser la ZIMEYSA.

Après cette présentation, le président ouvre un temps de question.

Un commissaire demande l'impact du trafic sur la Commune, suite au développement prévu. M. Meyer répond que le vœu du canton est que les employés utilisent les TPG, sans en assurer qu'ils le feront. C'est pourquoi le barreau routier Montfleury Canada a été prévu.

Ce même commissaire ne comprend pas la sectorisation entre les emplois concentrés dans ces zones industrielles et la construction d'habitats dans d'autres zones. M. Cretegnny répond que le modèle de l'entreprise du 20^e siècle est encore largement en vigueur, celui-ci consiste à avoir une présence des employés de 8h à 17h, mais que l'organisation du travail va changer, avec notamment le co-working ou le télétravail. Il pense donc que le secteur secondaire, qui a besoin aujourd'hui de transporter des marchandises par la route, bénéficierait grandement de la place libérée sur les routes par les voitures des employés pour laisser passer les camions de transports

Une fois que toutes les questions ont trouvé réponses, le président remercie les invités, et fait voter le préavis de la délibération D-2016-21 relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galland (PDZIMOGA) n° 29'976.

Elle est acceptée à l'unanimité des personnes présentes (2 PS, 1 Vert, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

M. Amato déclare au nom des Verts:

"Cette délibération correspond tout à fait au programme des Verts de Meyrin-Cointrin.

En effet, dans ce plan directeur, il y a beaucoup d'éléments importants pour notre parti.

Que ce soit la création d'un réseau de mobilité douce, dense et attirant, pour les futurs utilisateurs ou l'importance de développer un écoparc sur cette zone, voici des sujets prioritaires pour notre parti et qui vont de pair avec des projets d'écologie industrielle.

Encourager les circuits courts afin de diminuer l'impact des transports, la (valorisation) transformation des déchets de certaines industries pour en faire une matière première pour d'autres.

Ces éléments correspondent aux thèmes de notre initiative d'économie verte, acceptée par la majorité des Meyrinois, lors des dernières votations.

De plus, l'aménagement d'une semi-jonction autoroutière devrait permettre de soulager les usagers de la route de Meyrin et de la route du Nant-d'Avril/Vernier aux heures de pointes.

Pour toute ces raisons, les Verts accepteront cette délibération et vous invite à faire de même."

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** soumet au vote la délibération n° 2016-21a,

relative au projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976

Vu le plan directeur communal validé par le Conseil municipal le 17 mai 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011 ;

Vu la résolution n° 2011-16a refusant, le 13 décembre 2011, à l'unanimité, le plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal. Le Conseil municipal a refusé catégoriquement que la Zimeysa devienne uniquement un portail logistique pour les activités industrielles issues du PAV (stockage, logistique, etc.). Il manquait dans le document une stratégie négociée avec les autorités communales de Meyrin portant sur la délocalisation des entreprises de la zone Praille-Acacias, malgré la demande formelle des communes de Meyrin, Satigny et Vernier ;

Vu l'élaboration du GP ZIMEYSAVER ;

Vu le projet des plans et règlement directeurs de la ZIMOGA n° 29'976 soumis à l'enquête publique du 29 mai au 29 juin 2016 ;

Vu les observations reçues par le Canton et la Commune à la suite de cette procédure ;

Vu la nécessité de pouvoir accueillir des entreprises et des industries sur le sol meyrinois ;

Vu la nécessité de promouvoir une forte densité d'emploi à proximité des arrêts de transports en commun ;

Vu la nécessité de densifier la zone industrielle afin d'éviter un gaspillage du sol ;

Vu le nombre croissant de requêtes en autorisation de construire avec des constructions peu denses et inadaptées au tissu industriel de la Commune ;

Vu la volonté des autorités communales de prioriser le traitement des zones industrielles de Meyrin dans le but d'orienter l'évolution de la Commune pour les vingt prochaines années ;

Vu la nécessité de procéder à des cessions au domaine public permettant la réalisation de plantations, de trottoirs et de pistes cyclables ;

Vu le mécanisme foncier permettant exclusivement de fonder les éléments cités plus haut dans un plan directeur de zone industrielle, instrument qui est possible uniquement dans les zones dites de développement ;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979 ;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT) ;

Vu la loi générale sur les zones de développement industriel LGZDI (L1 45) du 13 décembre 1984 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission urbanisme et mobilité ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 octobre 2016,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de préavis favorablement le projet de plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal Mouille-Galand (PDZIMOGA) n° 29'976.

* * *

14. Délibération n° 2016-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000.- devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch. Rapport de la commission information et communication (Mme Luthi, S).

Mme Luthi donne lecture de son rapport :

La commission de l'information et communication s'est réunie le 22 septembre 2016 sous la présidence de Mme Esther Hartmann et en présence de Mme Nathalie Leuenberger, conseillère administrative, de M. Jean-Marc Solai, secrétaire général, de Mme Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe, et de M. Adrien Fohrer responsable communication et relations publiques. Le but étant d'étudier et de préavis la délibération n° 2016-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000.- destiné à la refonte complète du site communal www.meyrin.ch.

Pour rappel du contexte, le site de la Commune jouit d'une bonne qualité de contenu mais le système de fonctionnement, acquis en 2006, n'est plus conforme à ce qui est mis en place aujourd'hui par la nouvelle technologie qui ne cesse d'évoluer. Le retard d'ajournement pour correspondre aux standards actuels de fonctionnalité et d'utilisation entrave le service mis à disposition du public d'un point de vue d'information et de prestation en ligne. Ainsi, afin de remédier à toutes les déficiences du site, de faciliter les démarches administratives et d'offrir un cyber-service de qualité en optimisant les fonctionnalités, la réorganisation du site devient une nécessité absolue ; non seulement pour se moderniser par rapport à l'innovation de la technique et remédier à toutes les faiblesses du site mais aussi pour faciliter les démarches administratives et offrir de meilleures prestations aux utilisateurs.

M. Fohrer rappelle les motivations du changement et détaille le cadre du projet en précisant que le nouveau site sera global. Il réunira tous les sites concernant la Commune à l'exception de ceux du Théâtre Forum Meyrin, qui nécessite un traitement spécifique, et celui des Vergers qui est provisoire. Le projet étant chapeauté par M. Fohrer, responsable de communication et relations publiques de la Commune, une analyse –à l'échelle interne et externe- des besoins a permis de déterminer l'ensemble de prestations et services administratifs à mettre en ligne. Un jury a été conçu spécialement pour la procédure de recrutement afin de sélectionner le prestataire répondant le mieux aux exigences fixées.

Il explique que le projet est organisé en différentes phases du processus d'élaboration. 1^{ère} phase : stratégie et analyse qui permettra d'avoir une vision complète de la situation. 2^{ème} phase : Maquettage fonctionnel qui permettra de constituer un prototype et de le perfectionner au fil du processus. 3^{ème} phase : la réalisation graphique et direction artistique qui consistera à s'occuper de la partie esthétique du site et de sa présentation. 4^{ème} phase : la réalisation technique qui conduira au développement de la configuration du site en intégrant une version mobile. 5^{ème} phase : la migration et intégration des contenus de Jahia vers Drupal. 6^{ème} phase : l'opération test qui permettra de s'assurer du bon fonctionnement du site. 7^{ème} phase : la formation afin de permettre une bonne maîtrise de l'outil. 8^{ème} phase : la livraison qui permettra de disposer définitivement du produit. Et pour finir, la phase maintenance, support et évolution, qui permettra de rester à jour avec la nouvelle programmation.

Le démarrage du projet est prévu pour janvier 2017. Tandis que la mise en ligne du nouveau site, elle, est espérée pour septembre de la même année. D'autre part, la charge annuelle de fonctionnement se chiffre selon les prévisions à CHF 13'867.20.- (TTC). Ce coût concernera la rubrique déjà existante du "site internet".

Le débat étant ouvert, une commissaire rend attentif à la possibilité de perte de données informatiques lors de la migration des contenus. Elle précise que les fournisseurs peuvent être confrontés à des pannes auxquelles ils n'ont pas de solution. M. Fohrer répond que le budget de fonctionnement tient compte de ce paramètre. Quant à la remarque d'une commissaire par rapport au coût élevé de la maintenance du site, la conseillère administrative souligne que la Commune est soucieuse de la bonne qualité de son service et que l'on cherche à répondre

adéquatement au besoin de chaque utilisateur. À ce sujet, M. Fohrer rappelle, à titre de comparaison, que le coût actuel du site des Vergers est de CHF 15'000.-, il trouve que le coût demandé pour le nouveau site reste raisonnable et présente une bonne offre par rapport à ce qui est présenté sur le marché.

Un autre commissaire désire connaître la durée de vie du nouveau site et mentionne son incompréhension de ne pas y avoir intégré le site du Théâtre Forum. Il ajoute que recourir à 5 utilisateurs types afin de définir les besoins du public est insuffisant. M. Fohrer répond qu'une analyse des besoins a été faite aux niveaux interne et externe du service et il cite l'ensemble des prestations souhaitées par l'administration. Il précise que la durée de vie du nouveau site est de 4 à 6 ans. Concernant la remarque des cinq utilisateurs, il relève que ce nombre de personnes, ayant différents profils, est largement suffisant pour définir le comportement type et déterminer les différents besoins par rapport aux prestations. Quant à la question du Forum, il répond que l'importance est de préserver l'image du Théâtre. Il rappelle que le Forum est une entité autonome en termes de communication du fait que le Théâtre jouit d'une renommée non seulement cantonale mais aussi nationale, raison pour laquelle il ne faut pas réduire son image en l'enfermant dans un site communal.

Le même commissaire se demandait comment le choix du prestataire s'est déterminé. La conseillère administrative répond que l'on s'est concentré sur une sélection répondant au mieux aux résultats attendus. M. Fohrer ajoute que les critères de recrutement sont mentionnés dans l'offre faite par la Commune. M. Fohrer explique que le choix s'est effectué sur la base des compétences, des motivations et le sérieux de l'organisme.

Un commissaire demande si on a eu l'occasion de savoir à quoi ressemblera le site. M. Fohrer répond qu'il y avait un pré-look mais la décision finale ne se fera qu'à la fin du projet. Il précise que le but primordial est d'avoir une interface permettant de retrouver facilement les différentes prestations. Un autre commissaire désire savoir comment se fera le choix du site. M. Fohrer rend attentif au piège de s'arrêter sur l'esthétique en négligeant le contenu. Il indique que l'intérêt est plus porté sur la fonctionnalité.

Quant à la question du critère déterminant la sélection du prestataire, il est répondu qu'il était demandé au jury de se limiter à des agences genevoises afin d'avoir un site qui soit développé localement en évitant le dumping commercial et de demander des références afin de s'assurer du sérieux des agences. D'autre part, le jury s'est attardé sur la question du prix, sur l'approche analytique avec une moyenne pondérée à 20% et pour finir sur l'aspect technique de l'infrastructure. M. Fohrer donne des précisions concernant le cadre et la méthodologie du projet. Il stipule que le groupe d'accompagnement est un groupe de soutien, de conseil et non pas de contrôle.

Madame la présidente soumet au préavis des commissaires la délibération n° 2016-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000,- qui est accepté à l'unanimité."

M. Serrano souhaite déposer un amendement, au nom du PLR, en ajoutant un point 5 demandant que ce projet soit accompagné par un groupe de pilotage, comprenant les membres de l'administration et les membres de la commission information et communication.

Mme Hartmann comprend le questionnement et l'inquiétude du PLR. Néanmoins, durant la commission, le Conseil administratif s'est engagé à tenir informés les conseillers municipaux de l'évolution du projet. Elle se dit inquiète si l'on intégrait un groupe d'accompagnement à ce stade du projet, c'est-à-dire dans la conception, car cela signifierait que l'on confond la phase d'organisation du projet, dans laquelle effectivement on peut intégrer un groupe d'accompagnement, lequel devrait être composé d'experts, et la phase d'élaboration. Pour les Verts, il serait plus judicieux de maintenir la forme existante et par contre d'insister sur la nécessité d'être tenu informés de l'évolution du projet.

Mme Luthi abonde dans le sens de Mme Hartmann, car les commissaires n'ont pas la compétence pour suivre ce projet. Le parti socialiste a confiance dans les personnes habilitées à mener ce projet. Elle estime que le groupe de pilotage n'est pas nécessaire. Les socialistes refuseront l'amendement.

M. Cornuz demande au PLR de préciser le rôle exact et les attributions du groupe de pilotage comprenant des membres du Conseil municipal.

Mme Hayes trouve que l'amendement du PLR est bienvenu, car les personnes faisant partie de la commission information et communication peuvent donner des idées relevant du bon sens et qui pourraient être un apport positif. Il ne s'agit pas de défaire le groupe de travail déjà constitué.

Mme Deluermoz déclare que le PDC rejoint la position du PLR et de l'UDC. Selon sa propre expérience dans le domaine de la communication, elle serait tout à fait enchantée de pouvoir participer au pilotage de ce projet et de débattre des idées pour la construction de ce nouveau site.

M. Fabre estime au contraire que cette demande risque d'être une catastrophe et cela risque d'entraîner des frais faramineux. Les conseillers municipaux vont changer les demandes dans la phase d'élaboration et cela aura pour conséquence de rallonger considérablement le délai de livraison du produit et pour un prix beaucoup plus conséquent. Il estime plus sage de renoncer à cet amendement. S'il s'agit de faire un retour sur le contenu ou sur la façon dont le site doit fonctionner, etc. **M. Fabre** peut garantir aux partis de droite, qui sont très pointilleux en ce qui concerne les dépenses de la Commune, que cela va coûter trois fois plus cher.

M. Jimenay rappelle que plusieurs personnes d'un même parti sont en train de s'exprimer. Il lui semble qu'il faudrait réguler le débat.

Mme Girardet réplique en précisant qu'il s'agit d'un débat ouvert suite à un amendement et que par conséquent, il n'y a pas de limites de prise de parole par les groupes contrairement aux prises de position.

M. Jimenay la remercie pour cette précision.

Mme Leuenberger aimerait également que les conseillers municipaux expliquent mieux ce qu'ils entendent par groupe de pilotage. S'agit-il d'un groupe de travail ? Comment se projettent-ils dans le suivi du projet et quelle sera leur implication ? Elle rappelle que ce groupe existe déjà au sein de l'administration communale. Les étapes d'élaboration de ce site ont déjà été présentées en commission information et communication. Elle ajoute que le site sera réalisé par une équipe de professionnels, qui travaillent dans des horaires classiques, ce qui signifie que le groupe de pilotage devrait pouvoir être présent à des horaires de bureaux.

Mme Tschudi-Spiropulo aimerait avoir plus de réponses, car un groupe de pilotage est censé diriger un projet et prendre des décisions ; or, la Commune a organisé un concours afin de mandater des experts pour le faire. Par conséquent, elle ne comprend pas les raisons pour lesquelles il faudrait revenir en arrière. Elle peut concevoir l'idée du groupe d'accompagnement. La proposition du PLR équivaut à intervenir sur un chantier, alors que toutes les décisions ont été prises, et cela n'a aucun sens à ce stade de l'avancement du projet.

M. Cornuz rappelle que dans le procès-verbal de la commission, il est précisé que M. Fohrer s'appuiera sur un groupe de travail interne et un comité de pilotage. S'il comprend bien l'amendement du PLR, cela signifierait qu'il faudrait intégrer à ces groupes déjà existants les membres de la commission information et communication. Ceci implique qu'il faut avoir des disponibilités en journée. Or, cela lui semble difficilement faisable.

M. Jimenay relève que pour d'autres projets, cela n'a pas empêché d'avoir des problèmes en dépit du pilotage par des professionnels. Peut-être que le regard des utilisateurs peut être important et apportera un plus.

M. Serrano sent que, du côté de la gauche, on se met sur les pattes arrière. Le procès d'intention est un peu malvenu, car l'objectif du PLR est de soutenir le projet de site internet. Comme l'a dit M. Jimenay, les projets menés par des professionnels, il y en a plein qui ont pris l'eau. Le site internet est une vitrine de la Commune. Il s'agit d'accompagner le processus de manière saine et non pas de contrôler de manière excessive le projet.

Mme Hartmann répond qu'elle n'a pas pensé en termes de gauche et de droite, mais d'un point de vue de gestion de projets. Il est très important de déterminer, dès le départ, les rôles de chacun, car s'il y a confusion, cela entraîne un retard considérable ou peut même mettre en péril le projet. Où se situent les conseillers municipaux dans le projet pour que ce dernier arrive à terme de manière la plus efficace ? Le groupe de pilotage lui pose problème, car c'est lui qui assure le respect de la planification et qui gère l'opérationnel. Elle lui préfère le terme de groupe d'accompagnement, mais quel sera son impact décisionnel ? Elle craint que de se retrouver à 20 autour d'une table pour prendre des décisions, va entraîner plus de complexités, et va se focaliser sur une question de goûts, de graphisme, de forme et non sur les fonctionnalités du site. Les connaissances des conseillers municipaux ne sont pas suffisantes, et il lui semble plus opportun de savoir où les situer pour que le projet puisse aboutir rapidement. Le Conseil

administratif s'est engagé à transmettre les informations. Il faudrait lui demander comment il compte s'engager dans ce sens-là. De plus, elle rappelle que le planning prévoit le bouclage du projet pour fin juin 2017, ce qui lui semble un délai restreint.

Mme Girardet relit l'amendement proposé par le PLR.

Suite aux propos de Mme Hartmann, **M. Serrano** propose d'avoir un groupe d'accompagnement en guise de soutien au projet pour l'aider à avancer. Il s'agira d'organiser une commission pour savoir comment se répartir les tâches. L'idée est d'avoir des échanges et être informé de l'évolution du projet. Il ne s'agit pas de dire au groupe de travail ce qu'il doit faire.

Mme Hartmann souhaite avoir une relecture de l'amendement afin d'en comprendre la formulation.

De ce qu'il comprend, **M. Tschudi** pense que le PLR souhaite que la commission fasse office de groupe d'accompagnement.

M. Serrano propose de reformuler son amendement et changer "groupe de pilotage" par "groupe d'accompagnement" composé de l'administration et des membres de la commission information et communication.

Mme Girardet relit l'amendement "ajouter un point 5 afin d'instaurer un groupe d'accompagnement composé de l'administration et des membres de la commission information et communication".

M. Amato demande une suspension de séance de 5 minutes afin de pouvoir en discuter.

Mme Girardet estime que c'est discuter pour pas grand-chose, mais accorde la suspension de séance.

Cinq minutes plus tard, **Mme Girardet** met aux voix l'**amendement** qui demande d'ajouter un point 5 précisant que le Conseil municipal demande "de convoquer régulièrement la commission information et communication afin de pouvoir effectuer un suivi". Cet amendement est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

Mme Murciano donne la position des Verts:

"Une refonte du site internet consiste à changer son apparence visuelle et à y ajouter des fonctionnalités, qui pourront même optimiser le fonctionnement de notre commune. Sur le web, comme dans la vie de tous les jours, la première impression a une importance capitale. Il faut que l'utilisateur se sente en confiance qu'il trouve facilement ce qu'il recherche, qu'il trouve des réponses à toutes ses questions et que l'image dégagée par notre site internet représente bien notre commune et son envergure. Bref que le Meyrinois qui visite notre plateforme internet vive une expérience positive. Il est donc nécessaire que l'image projetée par notre site soit à la hauteur des attentes des citoyens de notre commune et qu'il intègre les autres sites internet communaux.

L'argent: le nerf de la guerre ! Mais tout a un coût et le montant de CHF 130'000.- correspond à la vitrine que notre commune veut se donner avec un site web permettant des prestations d'interactivités, d'information et de demandes diverses: actes d'état-civil, commande de cartes CFF ou inscription à la petite enfance, paiements en ligne, qui répondront enfin aux attentes des Meyrinois.

Les Verts voteront favorablement cette délibération amendée, car autant le processus d'attribution du jury que la rigueur du Conseil administratif et la présentation de M. Fohrer, nous ont totalement convaincus."

Mme Luthi déclare au nom du PS:

"Le PS est conscient que tout site constitue non seulement une carte de visite mais aussi une vitrine de son émetteur et Meyrin a besoin de se mettre à jour et de rafraichir cette vitrine afin de lui permettre de recruter tout ce qu'elle peut auprès de ses services et de permettre à chaque utilisateur de satisfaire sa recherche, peu importe laquelle.

Donc, le PS soutient sans retenue cette délibération."

M. Serrano affirme au nom du PLR:

"A notre époque, où la communication, l'image et l'accès à l'information proviennent des réseaux, l'informatique revêt une importance primordiale, notre commune dispose encore d'un site internet vieillissant pour ses usagers. La majorité des utilisateurs peuvent constater le peu de convivialité et le manque drastique de fonctionnalités disponibles en termes de service public. Ceci ne concourt pas à une automatisation des échanges entre les services de la Commune et à ses administrés.

Une administration moderne doit pouvoir proposer ses services de manière simple et réactive. Cette transformation dans le monde de la digitalisation est immuable et notre commune doit suivre le mouvement à l'instar d'autres administrations sous la forme bien connue de l'e-demande.

Le PLR estime que le développement à neuf de ce site internet, emblème de notre commune, dans le monde digital, soit doté de fonctionnalités poussées. Ainsi, il devrait être possible de réserver des salles, prendre connaissance des disponibilités à la location d'objets, de commander des cartes CFF, de réserver et d'interagir avec la Commune et ses services. De même, nous souhaitons que ces prestations puissent se réaliser de manière simple et conviviale sur ce site pour les abonnements et autres prestations récurrentes annuelles. Avec ce projet, nous avons l'occasion d'augmenter de manière significative le service à la collectivité.

Le PLR se réjouit de la mise en route de ce projet, nécessaire à notre commune, et vous invite à soutenir cette délibération."

Mme Deluermoz abonde dans le sens de ses préopinants, le PDC est favorable à cette délibération et espère que la réforme du site permettra de répondre à l'ensemble des attentes de la population ainsi qu'à celles de l'administration.

M. Lustenberger déclare au nom du MCG:

«Le groupe MCG est ravi de voir aboutir ce projet de refonte du site internet communal. Il est particulièrement enthousiaste à l'idée d'intégrer des documents

et des prestations en ligne, ceci étant très demandé et très apprécié de nos jours. La Commune doit vivre avec son temps et ce sera désormais chose faite. Nous ne manquerons pas de suivre le développement de ce site avec grand intérêt."

N'ayant plus de demandes d'intervention, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2016-22a amendée**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000.- devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch

Vu le vote de la délibération n°49a/2005 du 7 mars 2006 ;

Vu les différentes sollicitations du Conseil municipal de refondre le site internet ;

Vu la volonté du Conseil administratif de moderniser le site internet ;

Vu le groupe de travail interne à l'administration et les questionnaires internes et externes ayant défini les besoins ;

Vu l'appel d'offres du 22 mars 2016;

Vu les deux séances du comité de sélection des 18 avril et 13 juin 2016,

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission information et communication;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 octobre 2016,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 130'000.-** devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch,
2. de comptabiliser la dépense de CHF 130'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 130'000.- en 4 annuités, de 2018 à 2021, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 05.331,

- de convoquer régulièrement la commission information et communication afin de pouvoir effectuer un suivi.

* * *

15. Résolution n° 2016-08a, présentée par le Conseil administratif, demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de la construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Pré-Bois à Cointrin. Rapport de la commission des sports (M. Grognuz, PLR).

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission:

"Rapport de la commission des Sports du 15 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Aldo Ortelli en remplacement de Monsieur Michel Fabre. Présence de Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, et M. David Genequand, chef de service.

Le président passe la parole à M. Devaud pour la présentation de la résolution qui occupera cette séance de commission. Il explique que chacune des 12 communes de la rive droite présentera à son Conseil municipal, ce projet de résolution. Ce projet doit avoir l'approbation de l'ensemble des communes pour que cette piscine en intercommunalité se réalise.

Le magistrat explique que ce projet a été discuté plusieurs fois au sein des séances de commission des sports de l'ACG. Cette commission s'est déterminée avec le service des sports de l'Etat sur les 4 infrastructures sportives d'importance qui manquent à notre canton, dont la piscine sur la rive droite fait partie.

Après cette introduction, M. Devaud continue avec la partie chiffrée du projet. Cette piscine nécessiterait un investissement de CHF 30'000'000.-. Selon les propos du Magistrat, notre commune ne peut pas prendre en charge un investissement aussi important. Cette estimation, avec une précision de plus au moins 15 %, repose sur un projet similaire entre des communes du Canton de Vaud et de Genève.

Au niveau du fonctionnement, les charges annuelles se montraient à environ CHF 2'300'000.- de francs et les revenus annuels à CHF 1'100'000.-.

Le président donne la parole à Monsieur Genequand qui retrace l'historique de ce projet. En 2015, les services des sports des communes du Grand-Saconnex, de Vernier, Meyrin et la Ville de Genève ont travaillé afin d'établir un rapport sur les besoins en infrastructures sportives. Ce rapport est arrivé à la conclusion qu'il manquait de la surface d'eau au vu du nombre d'habitants de la rive droite selon les normes édictées au niveau fédéral. De plus, la natation est un sport en vogue.

Durant l'été, les nageurs ont assez de surface d'eau pour pratiquer leur sport. Les choses se compliquent durant le reste de l'année.

Cette piscine sera dédiée exclusivement à la pratique de la natation et comporterait 6 lignes d'eau sur une distance de 50 mètres, un bassin non-nageur

de 25 mètres de long et pour finir une pataugeoire. Les autres équipements tels que des plongeurs ne sont pas prévus dans la construction.

Au niveau des terrains, l'Etat s'est engagé oralement à soutenir le projet sous une forme qui reste à déterminer, mais une cession du terrain est envisagée sur le site de Pré-Bois.

Nous passons maintenant à l'étude du financement de cette infrastructure, la quote-part d'investissement de notre commune se monterait à CHF 8'454'000.-. Les charges annuelles se monteraient à CHF 972'000.- pour des revenus de CHF 310'000.-. Monsieur Genequand explique que le calcul repose sur une pondération entre la capacité financière de la Commune, le nombre d'habitants et la distance en temps du site de Pré-bois, en transports publics et en véhicule privé.

L'Association des communes genevoises pourrait contribuer à ce projet à hauteur de CHF 3'000'000.-. Ce qui réduirait le montant des investissements à prévoir.

Le président passe la parole aux commissaires pour les questions.

Un commissaire s'interroge sur les engagements de personnel pour cette future piscine. Le magistrat répond que les futurs collaborateurs seraient engagés par la fondation intercommunale.

Un autre commissaire s'interroge sur le montant des revenus et sur quelles bases sont-ils calculés ? Monsieur Genequand répond que les revenus ont été calculés sur le prix des entrées à la piscine des Vergers. Toutefois, le dernier mot reviendrait aux communes pour fixer le prix d'entrée.

Un autre commissaire s'interroge sur le planning de réalisation de cette infrastructure. Monsieur Devaud répond que l'on peut envisager une réalisation pour 2020-2022.

Après cette période de questions, le président met au vote la délibération qui est préavisée favorablement par 8 oui (2 Verts, 2 PS, 2 PDC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

Le président clôt la séance à 21.55.»

Mme Luthi a appris que Vernier a refusé de soutenir ce projet. Elle se demande si le projet a toujours lieu d'être si la position de Vernier est attestée.

M. Devaud estime qu'il faut voter le projet s'en tenir compte de la position des autres communes. Il est important de savoir si la commune de Meyrin est intéressée ou pas par ce projet. Chaque commune doit se prononcer par une délibération ou résolution indépendamment des autres: il s'agit avant tout d'un accord de principe. Il est vrai qu'à ce jour, la commune de Vernier n'est pas partante pour ce projet. Mais on ne peut pas refuser un projet parce qu'une autre commune le refuse. Néanmoins, il est évident que si Vernier n'y participe pas, il y a de fortes chances que le projet ne voit pas le jour.

Si la piscine intercommunale ne devait pas se faire, il rappelle que la piscine de Cointrin est obsolète, étant donné qu'elle a 60 ans d'activités, il serait possible d'investir dans cette dernière. De plus, une étude fédérale et une étude de la ville de Genève confirment que la natation est le deuxième sport le plus pratiqué et le Canton l'a bien compris, puisque la piscine intercommunale de la rive droite fait

partie de la fiche A12 et A13 du plan directeur cantonal. Cependant, ce dernier a fait savoir qu'il n'investira rien dans ce projet. Il appartient aux communes de la réaliser. Il s'agit donc d'une manière de répartir les coûts pour des infrastructures nécessaires. Il faudrait une piscine olympique pour 100'000 habitants (Etang, Pommiers et Vergers) car cette nouvelle population a besoin d'infrastructures. Il rappelle que les Vergers vont amener 3'500 habitants, Cointrin 2000 habitants de plus et 3'000 emplois de plus. Il précise néanmoins, afin d'éviter tout quiproquo, qu'il ne fait pas de lobby, il ne nage pas et ne fait pas partie d'un club ! *[Rires]*.

Mme Luthi comprend la position de M. Devaud, mais se demande comment se fera la prise en charge si Vernier se retire ?

M. Devaud répète que si Vernier se retire, en tant que deuxième investisseur le plus important avec Meyrin, la piscine ne se fera pas. Point à la ligne.

Mme Hartmann donne lecture de la position des Verts adaptée à la réflexion de M. Devaud concernant le vote de principe:

"Comme mentionné lors de la dernière séance du Conseil municipal, les Verts de Meyrin Cointrin accueillent avec une certaine prudence le projet d'une piscine intercommunale à Cointrin. Notre groupe mentionnait alors les points qu'il souhaitait aborder en commission à savoir: le mode de financement, l'importance des coûts liés à la construction et à l'entretien d'une nouvelle infrastructure et le mode de répartition financière entre les communes impliquées dans ce projet, la prise en compte de l'impact environnemental d'une telle construction et la population à qui s'adresserait réellement ce projet.

Les réponses fournies par le Conseil administratif, lors de la commission, ont permis de clarifier une bonne partie de ces points et ont satisfait, dans une certaine mesure, notre groupe.

Le fait que ce projet de construction de piscine vise principalement à répondre aux besoins de la population, ceci afin de privilégier la pratique d'une activité physique régulière et bénéfique pour la majorité d'entre nous, a particulièrement réjoui les Verts, car ceux-ci soutiennent le concept de sport pour tous. La dimension intercommunale de ce projet témoigne de la prise en compte pragmatique et réaliste que nécessite une gestion durable des deniers publics. Le temps est venu de favoriser les projets intercommunaux pour la construction de telles infrastructures. Cela permet une juste répartition des coûts et respecte également l'esprit de notre constitution genevoise. Nous partageons l'opinion du Conseil administratif, qui estime que notre commune n'est plus en mesure de financer à elle seule des projets d'envergure. Par contre, notre groupe n'a été que très peu convaincu par les réponses du Conseil administratif en matière écologique. De telles constructions ne peuvent qu'entraîner des coûts environnementaux élevés. Nous pensons que ces aspects devront être abordés de manière plus précise et approfondie si un tel projet devait se réaliser. Malgré notre inquiétude sur ce point, nous soutiendrons cette résolution car nous sommes à la fois conscient de l'état de vétusté des infrastructures existantes et de l'augmentation prochaine de la population de Meyrin et donc des besoins de la population. Cependant, nous rappelons que les Verts soutiennent cette résolution uniquement en raison de sa dimension intercommunale. Meyrin ne peut se permettre d'investir CHF 30 millions de francs pour une structure de cette mesure. Si cela ne devait pas se faire, nous

reviendrions avec des propositions que nous avons déjà faites, c'est-à-dire l'élargissement des horaires des piscines.

M. Devaud comprend que Mme Hartmann n'ait pas compris et ait été peu convaincue par les aspects écologiques de ce projet. Il rappelle que cette résolution est pour l'heure un outil de vision globale pour les communes et que la clé de répartition financière devrait permettre aux communes de planifier les dépenses pour chacune d'entre elles. Le crédit d'étude comprendra un cahier des charges qui intégrera les différents éléments afin de répondre à tous les questionnements relatifs à une démarche écologique. Mais pour l'heure ce questionnement est prématuré.

M. Serrano rapporte que le PLR a analysé attentivement les documents soumis par l'administration. Ils se sont intéressés aux autres cantons et notamment au canton de Vaud, car Genève peine encore dans les projets intercommunaux. Ils ont été très surpris par les critères financiers de la grande piscine de la région lausannoise : ils ont pris en compte les sommes que les différentes communes avaient déjà investies dans les infrastructures sportives. Meyrin a déjà beaucoup investi et dans le document présenté ce soir, elle est à nouveau un des investisseurs principaux. Il ne s'agit pas de polémiquer mais il lui semble qu'il manque un facteur de pondération. Il constate que toutes les communes avoisinantes profitent des installations sportives de Meyrin, mais malheureusement il n'y a pas de contrepartie. Il déclare que son groupe n'est pas opposé au projet, mais remet en question la méthode, car la répartition financière devrait être différente. De plus, comme le disait Mme Luthi, 12 communes sont censées participer à ce projet et certaines l'ont déjà refusé. Il estime que celui-ci manque encore de clarté et il propose de renvoyer cette résolution en commission afin de peaufiner certains critères. Il ne s'agit pas de refuser le projet, mais plutôt de faire savoir aux partenaires que le modèle de financement ne convient pas, car pour Meyrin payer encore CHF 8,5 millions lui semble une douche un peu froide.

M. Devaud rappelle que ce projet est une résolution et non une délibération. Il s'agit de voter une adhésion au projet et non pas de voter un crédit ! Si toutes les communes sont partantes, il sera alors possible de discuter des éléments ultérieurement pour ensuite présenter une délibération. Il est clair que pour certaines communes, qui fonctionnent avec 4 millions de budget, il est impossible de leur demander d'investir 1 million. C'est un non-sens. La démarche était plus philosophique: est-ce que l'intercommunalité intéresse les différentes communes ? Ce qui semble être le cas. Mais l'aspect problématique est bien l'aspect financier. Il fallait trouver une clé de répartition, qui a été inspiré, en partie, par le projet vaudois, lequel a été financé par 26 communes. Il réitère sa demande à savoir si le Conseil municipal est d'accord de participer à des projets intercommunaux pour des infrastructures d'importance.

Il est tout à fait d'accord avec le PLR pour dire que Meyrin a largement contribué à la mise en place d'infrastructures. Il est vrai que ce projet de résolution n'est pas complètement abouti, mais il était indispensable d'avancer sur la question d'adhésion au projet avant de peaufiner les différents éléments de ce projet qui pourront trouver réponse grâce au crédit d'étude.

Il rapporte que cela fait 6 ans que des discussions ont lieu à la commission des sports de l'ACG à propos des infrastructures d'importance et cela fait 6 ans que

rien ne se fait. Il relève que les besoins sont bien présents pour les Genevois. Les Vernets sont complètement exsangues. De plus, cette démarche émane de l'ensemble des magistrats communaux. A présent, les Conseils municipaux des autres communes font comme celui de Meyrin, c'est-à-dire empoigner ce projet par le mauvais bout en le focalisant sur la participation financière au lieu de répondre à la question de l'adhésion à la démarche d'intercommunalité.

Géographiquement, cette piscine est bien centrée pour les 12 communes intéressées. Le site est desservi par les transports publics, la piscine ne prendra pas d'espace au sol puisqu'elle est construite dans un développement urbanistique en cours de réalisation. De plus, l'Etat devrait accorder le droit de superficie gratuitement. Enfin, les taux d'intérêt pour les réalisations sont nuls actuellement, voire très faibles.

Si les autres communes n'adhèrent pas au projet, celui-ci ne se fera pas.

M. Ortelli annonce au nom des socialistes :

"Nous sommes conscients de l'utilité et du besoin pour les Meyrinois d'une telle installation. La natation est bénéfique pour la santé et les loisirs de nos concitoyens. Le besoin existe. L'opportunité de construire une telle infrastructure à Pré-Bois, un endroit facilement accessible par les transports publics et de partager le lourd investissement et les importantes charges avec nos communes voisines est particulièrement intéressante.

Ceci dit, il reste quelques importantes inconnues. Tout d'abord la volonté réelle de certaines communes à participer à ce projet et plus particulièrement à son financement. C'est une épée de Damoclès.

L'investissement et les charges sont aussi assez importantes. Plus de 8 millions d'investissement et près de CHF 700'000.- de charges annuelles pour notre commune.

Et là, je suis perplexe devant la logique budgétaire de certains partis !

Prêt à augmenter nos charges de fonctionnement d'une telle somme sans sourciller. Récemment, ces partis ont prétendu publiquement, la main sur le cœur, qu'une charge d'environ CHF 130'000.- francs mettrait en péril l'équilibre de nos finances publiques.

J'avoue avoir plus de facilité à comprendre les méandres de la loi de la relativité générale d'Einstein que la relativité de l'importance d'une charge sur nos finances et nos budgets !

Toutefois, nous souhaitons que nos enfants bien nourris à nos restaurants scolaires puissent dépenser leur énergie et devenir d'excellents nageurs en fréquentant ces nouveaux bassins !

Le groupe socialiste, tout en restant vigilant, se prononcera en faveur de la résolution n° 2016-08."

Mme Deluermoz déclare que le PDC est favorable à cette résolution. Il est indispensable aujourd'hui de développer des projets intercommunaux, ceci dans le but de réduire les coûts de construction et de fonctionnement par la suite. Meyrin ne peut prendre en charge à elle seule la construction de ce type d'infrastructure. Grâce à ce projet, il sera possible de décharger les Vernets et d'autre part, d'offrir une infrastructure, digne de ce nom, aux habitants et aux riverains.

Concernant la discussion sur le projet dans le canton de Vaud, il s'agit de 220 millions qui ont été pris en charge par 26 communes et en partie par le Canton. Par contre, la piscine en tant que telle, piscine olympique de 10 lignes, plus deux autres bassins présentent un coût de plus de CHF 94 millions, pris en charge uniquement par la ville de Lausanne, dont 10 millions sont fournis par la Confédération en raison de la présence d'une zone de plongeurs. Par conséquent, la ville de Lausanne prend à sa charge 84 millions ! Elle ajoute qu'en 2020, Lausanne va accueillir les jeux olympiques de la jeunesse. Or, sans cette patinoire, cela n'aurait pas été possible. Tous ces éléments ont joué en faveur de la faisabilité du projet et de l'adhésion de toutes les communes à cette construction.

Elle se dit un peu déçue car elle avait projeté de rencontrer les personnes qui ont élaboré le projet de la patinoire de Malley afin de savoir comment elles avaient réussi à obtenir le vote favorable des communes. Elle propose de voter favorablement cette résolution afin de ne pas enterrer ce projet.

Mme Hartmann annonce que les Verts s'opposeront à un renvoi en commission. Le modèle de répartition présenté en commission est un modèle hypothétique. Si la répartition devait être rediscutée et si ce projet devait voir le jour, le Conseil municipal devra à nouveau se prononcer sur les modes de financement et sur les frais inhérents. Afin de ne pas mélanger les étapes de traitement, il est nécessaire de donner un avis de principe sur l'éventuelle construction de la piscine intercommunale aux dimensions olympiques.

Elle termine en précisant qu'elle n'a aucun lien d'intérêt vis-à-vis d'un club sportif ou d'une piscine, même si elle pratique un peu la natation.

Estimant que tout a été dit par ses préopinants, **M. Pachoud** déclare que le groupe MCG soutiendra cette résolution.

M. Serrano estime qu'il ne suffit pas de donner un accord de principe mais bel et bien d'avoir une vision globale des coûts. Le PLR ne souhaite pas enterrer le projet, mais approfondir la clé de répartition.

M. Devaud pense qu'il n'est pas possible de renvoyer ce projet de résolution, en l'état, en commission. Les bases financières de la présente résolution ont été définies par les 4 communes principales et proviennent d'une estimation des frais de construction et de fonctionnement. Aujourd'hui, il est indispensable que le Conseil communal donne son avis sur cet objet, à savoir s'il y adhère ou pas. A la fin du mois d'octobre, quand les 12 communes auront préavisé ce projet, il s'agira de définir si le projet se poursuit et si c'est le cas, de réfléchir de manière plus approfondie à la clé de répartition. Il n'est pas impossible d'aller au-devant des autres communes genevoises, et ce projet pourrait alors voir le jour car le financement serait dilué sur l'ensemble des communes.

Mme Schweizer annonce que son parti est favorable à la construction des centres sportifs intercommunaux et il approuve le projet de résolution. Par contre, la clé de répartition ne les satisfait pas. Mais elle retient que cette dernière pourra être recalculée si le projet est approuvé par l'ensemble ou la majorité des communes.

Mme Girardet met aux voix la proposition de **renvoi en commission des sports**, qui est refusée par 25 non et 5 oui.

Mme Girardet soumet au vote la **résolution n° 2016-08a**,

présentée par le Conseil administratif, demandant la prise en charge financière de la quote-part d'investissement et de fonctionnement de la construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Pré-Bois à Cointrin

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis plus de quatre ans soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une piscine intercommunale compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu le projet de la clé de répartition financière pour la réalisation et le fonctionnement de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 16x50m (6 lignes d'eau), d'un bassin non-nageur à fond mobile de 16x25m, dédiés spécifiquement à la natation, et d'une pataugeoire de 100m²;

Vu l'intérêt général reconnu par toutes les communes du canton confirmé par l'ensemble des exécutifs communaux de la rive droite;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 octobre 2016,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 4 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. de soutenir le projet de réalisation d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques dans le quartier de Cointrin sur le site de Pré-Bois,
2. de favoriser la démarche intercommunale pour la réalisation d'une infrastructure d'envergure,
3. de donner au Conseil administratif la latitude de discussion pour proposer la meilleure forme juridique de l'instance qui gèrera cette infrastructure.

* * *

16. Annonces de projets.

M. Cornuz invite les partis à s'unir pour présenter une résolution commune pour soutenir le *Oui à l'initiative pour une sortie programmée du nucléaire*. Le texte de la résolution a été envoyé aux chefs de groupes et aux membres du bureau. Cette dernière sera présentée au prochain municipal du 15 novembre.

M. Hubert annonce une résolution pour la mise en place de jeux sur la place de Meyrin-village.

* * *

17. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

18. Questions.

Mme Tschudi déclare qu'à l'AG de l'association des habitants des Champs-Fréchets, les habitants l'ont questionnée à propos des arbres situés sur l'esplanade des Champs-Fréchets, devant la pharmacie, et qui sont malades. La moitié d'un arbre est déjà tombée un jour de forte tempête. Une conseillère municipale du parti des Verts devait contacter l'administration pour savoir qui était responsable de ces arbres. Mme Tschudi ne sait pas si elle l'a fait. Les habitants veulent savoir qui est responsable en cas d'accident, car ces arbres se situent sur un terrain privé.

Sa deuxième question concerne le parking des Champs-Fréchets. Il y a un écopoint, mais pas une seule poubelle dans tout le parking. Et ce dernier se transforme en poubelle à ciel ouvert...

Sa troisième question se rapporte à l'arrêt TPG Bugnons: les personnes âgées demandent l'installation d'un banc pour pouvoir s'asseoir, car il n'y a que trois bus par heure.

M. Cornuz rappelle que la campagne meyrinoise concernant le tri des déchets a eu un certain succès avec des slogans très accrocheurs. Dans le canton et à Meyrin, il y a une volonté de maximiser le tri des déchets afin d'éviter la taxe aux sacs poubelles. Meyrin a installé des poubelles privilégiant le tri aux arrêts TPG, depuis un certain nombre d'années déjà, ainsi qu'au Jardin botanique alpin. Or, cet été, M. Cornuz a aperçu un employé de la voirie sur la place de Meyrin-village qui était en train de vider les 5 poubelles multicolores dans le même sac en plastique ! *[Rires]*.

M. Cornuz a deux questions :

- 1) Quand est-ce que le Conseil municipal pourra avoir un retour sur le bilan, qui avait été demandé en son temps, sur les poubelles de tri sélectif ? Et quand est-ce que ces poubelles pourront être placées sur tout le territoire meyrinois ?
- 2) Comment se fait l'instruction auprès du personnel du CVH concernant le tri de ces poubelles ? Car apparemment, elle n'est pas claire pour tout le monde. Il n'est pas question de mettre en cause l'employé précité, mais il pense qu'il est nécessaire de faire un effort supplémentaire au niveau de l'information.

M. Fabre souhaite une clarification sur le domaine d'application de la Charte éthique du Conseil municipal, notamment sur ce qui relève de la sphère publique et privée. Il souhaite moderniser cette charte et inclure un paragraphe concernant les réseaux sociaux afin d'éviter de lire des ignominies. Il souhaite une convocation de la commission de liaison pour la moderniser.

Mme Schweizer revient sur la réponse du Conseil administratif concernant les vélos cassés. Elle remarque que les vélos sont toujours là, sans selles ni roues. Elle se demande s'il est vraiment utile de mettre un ruban rouge pour signifier que ces vélos peuvent être débarrassés, car personne ne viendra réclamer ces carcasses de vélos. Elle pense que l'on devrait systématiquement les enlever.

M. Frauchiger a été informé que, suite à un contrôle sur le chantier des Vergers, il y a eu des cas de dumping salarial. Il demande si l'administration peut apporter quelques précisions étant donné que la Commune est maître d'ouvrage ?

Sa deuxième question se réfère à la situation peu claire de la rue Antoine-Verchère, soit disant à 30km/h. Un nouveau passage pour piétons a été tracé à la hauteur de la Coop. Pourquoi ?

De plus, cette rue est-elle prioritaire par rapport à la route de Meyrin si on vient de la poste en direction de la Ville de Genève ?

M. Grognuz se demande si le Wifi de la Golette est vraiment fonctionnel, car il a toujours des problèmes de connexion et il n'est pas le seul. Peut-on remédier à cette situation ?

Sa deuxième question concerne un panneau de Meyrin en mauvais état au chemin de Joinville. Peut-on le changer ?

Sa troisième question se rapporte à une affiche qu'il a vu en ville de Genève concernant les Assises du cirque, qui ont lieu au TFM. Il se demande sur quel budget sont financées ces Assises, étant donné qu'elles ont été refusées au dernier budget ?

Mme Hayes constate que toutes les poubelles ne sont pas toutes utilisées à bon escient. Souvent, les gens jettent leurs déchets à côté des écopoints. A la rue de la Prulay 37, il n'y a pas d'écopoint visible mais un coin entouré de buissons où il y a trois containers. Les gens indisciplinés déposent des matelas et leurs poubelles à cet endroit. Les habitants sont mécontents de cette situation et ont déclaré qu'ils iraient voir M. Devaud. Elle ne sait pas si cela a été fait. Mme Hayes aimerait donc savoir pourquoi il n'y a pas d'écopoint à ce niveau ?

M. Hubert a remarqué, tout comme M. Cornuz précédemment, qu'un employé du CVH avait transvasé le contenu des 5 poubelles de tri dans le même sac en plastique à Meyrin-Parc. Un habitant s'est plaint auprès de M. Hubert, qui a

**Séance du 4 octobre 2016
tenue en séance ordinaire**

déclaré qu'en voyant cela, il n'avait plus du tout envie de trier ses déchets. Il trouve cette situation regrettable.

Deuxièmement, il se demande quand est-ce que l'on peut lâcher les chiens à Meyrin en dehors du parc à chiens ? Doivent-ils être tenus en laisse en dehors de la Cité et du village ?

M. Lustenberger souhaite savoir où en est la question des requérants sous l'école Bellavista.

Mme Deluermoz s'est fait interpellée par une habitante qui a été déçue de constater qu'elle ne peut plus promener son chien en laisse au Jardin botanique alpin. D'autres personnes âgées ont fait la même remarque, car le fait de promener leur chien est un moyen de socialiser. Aujourd'hui, cela n'est plus possible. Cette habitante regrette cette situation, car Meyrin est un lieu de vie avant tout.

Sa deuxième question concerne les 270 millions acceptés par la commission des travaux du Grand Conseil. En lisant l'article, elle a remarqué que ce crédit va permettre l'élargissement de la piste cyclable sur le pont de Lancy. Serait-il possible de discuter avec le Canton afin de rajouter une piste cyclable sur le pont de Vallondon au-dessus de la route de Pré-Bois ?

* * *

La séance est levée à 22h50/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 4 novembre 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET